

Bienvenue dans l'Avea Family

NOTRE PROJET ÉDUCATIF

La raison d'être de l'AVEA La Poste est de répondre aux besoins des familles, en organisant des séjours de vacances accessibles à tous les enfants. Et cela dans de bonnes conditions de sécurité.

Ce projet éducatif constitue un contrat moral d'AVEA La Poste envers les familles, La Poste, nos partenaires institutionnels et les directeurs de nos séjours, pour lesquels il fait l'objet d'un document de référence.

Un projet éducatif pour le développement des enfants

LA FORCE DU PROJET ÉDUCATIF

Nos séjours sont des espaces de vie collective, organisés dans le respect de chacun et ouverts sur le monde. Notre action s'inspire des valeurs de l'éducation populaire: **le vivre-ensemble, la solidarité, la responsabilité, la mixité sociale, la laïcité...**

Notre ambition est de contribuer à l'épanouissement des enfants et d'accompagner chacun d'entre eux dans le respect de ces valeurs, au moyen des séjours successifs qu'il vivra avec l'AVEA.

« VIVRE-ENSEMBLE »

Tous les enfants seront accueillis sans distinction d'origine; les enfants en situation de handicap sont reçus avec une bienveillance particulière (dès lors que leur handicap est compatible avec un accueil en inclusion). L'objectif est de s'enrichir mutuellement au contact des autres.

Au préalable, des règles du vivre-ensemble seront explicitement définies pour chaque séjour et communiquées aux familles. Elles permettront et garantiront le respect des droits et des devoirs de chacun. Afin de respecter l'harmonie du groupe et de donner une bonne image à l'extérieur, une attention particulière sera portée au respect de soi-même, des autres et de l'environnement.

DES DÉCOUVERTES

Nos différents séjours sont autant de lieux de découvertes. Les activités sont une composante des séjours, mais le séjour n'est bien évidemment pas composé uniquement d'activités!

DES RESPONSABILITÉS

Dans le respect du rythme de chacun, les différents moments de la vie quotidienne sont aussi importants que les activités proprement dites.

Les enfants seront amenés à décider, à préparer et à construire ensemble certains projets de leurs vacances. L'organisation des séjours devra permettre aux enfants de développer leur esprit critique, de faire des choix; elle favorisera l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et laissera une bonne place à la créativité.

respect



épanouissement des enfants

vivre-ensemble

laïcité

mixité sociale

solidarité



UN ESPACE D'ÉDUCATION À PART ENTIÈRE

Le séjour constitue une parenthèse dans la vie de l'enfant, mais cette parenthèse s'inscrit dans une continuité éducative. Notre but est de favoriser l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect de ses besoins et des caractéristiques de sa tranche d'âge. Bien sûr, les enfants ne sont jamais livrés à eux-mêmes, les animateurs, qui se doivent d'être exemplaires, les accompagnent tant lors des activités que dans la gestion de la vie quotidienne. En ce sens, les séjours de vacances contribuent à faire grandir les enfants.

DE LA PAROLE AUX ACTES

Pendant les sessions, l'AVEA La Poste reste en dialogue permanent avec ses directeurs, et à l'issue des séjours, un bilan pédagogique est établi. Certains séjours sont sous-traités auprès de prestataires.

L'AVEA La Poste choisit ses partenaires avec soin, et en cohérence avec son projet éducatif, un cahier des charges est contractualisé et des contrôles permanents sont effectués sur le terrain.



autonomie



activités

sport



joie

**Découvrez vite
tous les séjours AVEA**

Le vivre-ensemble, c'est aussi des règles de vie

La vie en collectivité implique des règles qui garantissent la sécurité, le bien-être et l'épanouissement de chacun. Ces règles de vie ne doivent pas être considérées comme une contrainte mais comme un cadre dans lequel chacun peut évoluer librement et en toute sécurité. Elles garantissent des rapports harmonieux sans violence, basés sur l'ouverture d'esprit, la tolérance et un climat où chacun se rend naturellement utile aux autres, et se perçoit comme un maillon indispensable à la réussite collective.

Certaines règles sont négociables : horaires, planning, activités... Et d'autres ne le sont pas : celles qui touchent à la sécurité des personnes et à la loi.

→ SONT VALORISÉS

- **Le respect et la tolérance :** la base des rapports entre les différents membres du groupe et avec les différentes personnes rencontrées. Respect des personnes et de leur culture, des lieux, du matériel, des horaires, des consignes...
- **La politesse :** bonjour, s'il te plaît, merci... les mots magiques.
- **La solidarité et la coopération** sont les clés du bien-être et de la réussite du séjour.
- **L'écocitoyenneté :** l'environnement est précieux ! Prenons-en soin. Luttons contre le gaspillage et réduisons nos déchets.

→ SONT ENCADRÉS

- **La consommation de tabac** est tolérée à partir de 15 ans, dans des lieux précis (extérieurs au groupe), à des moments précis définis dans les règles de vie.
- **L'utilisation des téléphones portables** est limitée à un créneau horaire précis, souvent en fin d'après-midi. L'usage du téléphone n'est pas autorisé pendant les activités, les visites, les repas ou les temps collectifs. Les 12/14 ans gèrent l'utilisation de leur téléphone dans la journée. Le soir, avant le coucher, les téléphones sont collectés par l'équipe d'encadrement. À partir de 15 ans, chacun gère son téléphone. En cas d'abus, les téléphones peuvent être ramassés.
- **L'utilisation des réseaux sociaux :** la prise de photos et de vidéos pendant le séjour ne doit pas nuire à l'image ou à la vie privée d'un individu, sous peine de poursuites pénales. Tu devras impérativement demander l'accord de toutes les personnes concernées avant de diffuser leur image.
- **Les sorties :** afin de favoriser l'autonomie, des sorties « libres » peuvent être organisées mais néanmoins soumises à des règles strictes de sécurité : périmètre géographique, horaires, jamais seul et toujours par 3 au minimum, adresse du lieu d'hébergement, coordonnées de l'équipe en poche...
- **Les objets de valeur** restent sous la responsabilité de leur propriétaire et ne sont pas couverts par les assurances de l'AVEA.

→ SONT INTERDITS

- La mixité dans les lieux de sommeil et d'hygiène
- L'achat, la possession et la consommation d'alcool ou de drogue
- Le vol
- La violence verbale ou physique
- Le harcèlement
- La discrimination sous toutes ses formes
- Le vandalisme

BON À SAVOIR

Si tu transgresses les règles, que tu nuis au bon déroulement du séjour, que tu fais courir des risques à l'ensemble du groupe ainsi qu'à toi-même, ton renvoi peut être envisagé après examen des faits et contact avec ta famille. Aucun remboursement, même partiel du séjour, n'est réalisé dans ce cas précis et les frais de retour et d'accompagnement éventuels, sont eux aussi, à la charge de ta famille.

À l'issue du séjour, l'AVEA La Poste étudie les différents signalements des directeurs et se réserve le droit d'appliquer des sanctions selon l'échelle suivante : contrat moral (qui pourra être levé ou maintenu à l'issue des prochains séjours), exclusion définitive de nos séjours.

